

EMPRUNTS CONVERTIBLES GLOBAL HEDGED CHF (WOB)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **EMPRUNTS CONVERTIBLES GLOBAL HEDGED CHF** est un groupe de placements géré activement qui investit de façon équilibrée dans des emprunts convertibles ou à option du monde entier.
- L'objectif est de dégager une performance asymétrique en exploitant les phases de hausse des bourses, tout en se couvrant simultanément contre les moins-values avec une structure obligataire.
- L'indice de référence est le Thomson Reuter Global Convertible Composite Index Hedged CHF.

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- **EMPRUNTS CONVERTIBLES GLOBAL HEDGED CHF** investit dans des emprunts convertibles ou à option libellés dans différentes monnaies et émis par des débiteurs suisses ou étrangers.
- La création d'emprunts convertibles sur mesure (composition synthétique d'„equity-linked bonds“) est autorisée; ces derniers ne doivent pas représenter plus de 25% du groupe de placements.
- Les actions ou droits de participation acquis dans le cadre de l'exercice de droits de conversion ou d'option peuvent être conservés au maximum pendant un an, mais ne doivent pas représenter plus de 20% du groupe de placements.
- Les options détachées d'emprunts à option peuvent être conservées. Leur pondération est limitée à 5% du groupe de placements.
- Les placements doivent être effectués dans des titres pour lesquels il existe un marché liquide.
- Les créances par émetteur ne doivent pas représenter plus de 10% du groupe de placements.
- Le rating minimal au moment de l'achat du titre est B selon Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation. Les positions rétrogradées après leur acquisition peuvent être conservées si cela est dans l'intérêt de l'investisseur.
- Le groupe de placements peut être investi à 100% dans des instruments collectifs si ces derniers sont assimilables à un placement direct du point de vue économique. Ces instruments doivent notamment être investis de façon transparente et bien diversifiée et être soumis à la surveillance de la FINMA ou d'une autorité équivalente.

- Les dépôts à terme fixe, les placements monétaires et les avoirs en compte auprès de banques de premier ordre peuvent représenter au maximum 33% du groupe de placements.
- Le risque de change du groupe de placements est couvert à 90% contre le franc suisse.
- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 30.11.2013